



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



QUICKCEM

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom du produit : Quickcem
Références commerciales : RE05012, RE05112, RE05212, RE05312, RE05412, RE05512

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Quickcem est un composite dual de scellement et collage.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : EXOTEC DENTAIRE
Rue : 2 rue Aristide Berges
Lieu : 21800 Sennecey Les Dijon – France
Téléphone : +33 (0)3 80 47 06 18
e-mail : contact@exotec-dentaire.com
Internet : www.exotec-dentaire.com

Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : +33(0)1 45 42 59 59
Société/Organisme : ORFILA

Commentaire : Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

<http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations :
Irritation de la peau 2, H315 Provoque une irritation de la peau
Irritation des yeux 2, H319 Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisations de la peau 1, H317 Peut provoquer une réaction allergique de la peau

Éléments d'étiquetage



Mentions de danger

H315 Provoque une irritation de la peau
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H317 Peut provoquer une réaction allergique de la peau

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / protection des yeux / protection du visage

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Supprimer lentilles de contact. Continuer à rincer.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment avec de l'eau et du savon

Étiquetage selon les directives de l'UE :

Dispositifs médicaux invasifs en contact direct définis dans la directive 93/42/CEE et qui sont invasifs ou utilisés en contact direct

contact physique avec le corps humain; sont exemptés des dispositions du règlement (CE)

n° 1272/2008 (CLP/GHS) généralement s'ils sont à l'état fini et destinés à la utilisateur.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : non applicable

vPvB : non applicable

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : non applicable

vPvB : non applicable

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélanges

Composition : Mélange de résine à base de Bis-GMA, catalyseur, stabilisant, pigments

Composant contribuant au danger : n.a.

Nom : Methacrylates

Classification (Règlement CLP): GHS07, H315, H319, H317, H335

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Informations générales: Consulter un médecin si des symptômes apparaissent, qui peut être causée par le produit

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon

En cas de projection dans les yeux : rincer abondamment à l'eau avec la paupière ouverte pendant plusieurs minutes et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion : Consulter un médecin.

En cas d'inhalation : Air frais.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

CO₂, poudre, eau

Équipement de protection :

Porter un équipement de protection respiratoire autonome

RUBRIQUE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Non requis

Précautions pour la protection de l'environnement

Respectez la réglementation locale. Empêcher toute pénétration dans les égouts, cours d'eau et sol.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ramasser mécaniquement, nettoyer la zone touchée.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



QUICKCEM

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Usage strictement réservé aux dentistes ou selon leurs instructions.

Maintenir le bouchon bien fermé. Utiliser le produit dans un espace bien aéré. Maintenir à l'écart des sources d'ignition.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le produit dans son emballage d'origine et hermétiquement fermé dans un espace frais, sec, bien aéré, à l'abri de la lumière directe du soleil ; à l'écart des denrées alimentaires.

Température de stockage < 25°C

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non requise

RUBRIQUE 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures de protection et d'hygiène:

Les mesures habituelles de précaution à respecter lors de la manipulation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des aliments et boissons.

- a) Protection respiratoire : Nécessaire, lorsque les aérosols sont générés
- b) Protection des mains : Non requise
- c) Protection des yeux : Non requise
- d) Protection de la peau : Non requise

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir Rubrique n°12

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Pâte fluide
Couleur :	Couleur des dents
Odeur :	Inodore
Valeur du pH (à 20°C) :	Neutre
Point de fusion :	NA
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	NA
Point de sublimation :	NA
Point de ramollissement :	ND
Température d'inflammation:	ND
Pression de vapeur :	ND
Densité :	1.72 (20°C) g/cm3
Hydrosolubilité :	non
Coefficient de partage :	ND
Viscosité dynamique :	pâte
Durée d'écoulement :	ND
Densité de vapeur :	NA
Taux d'évaporation :	ND
Épreuve de séparation du solvant :	ND

Teneur en solvant :	non
Teneur en corps solides :	non
Solubilité :	partiellement soluble dans le toluène, l'huile de silicone

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter

Chaleur, lumière directe du soleil

Matières incompatibles

Chaleur, lumière directe du soleil et initiateurs de radicaux. Le produit est stable.

Eviter le contact avec les métaux alcalins, les hydrures, les agents oxydants forts, les initiateurs de radicaux.

Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Irritations primaires:

Peau: irritant

Yeux: irritant

Inhalation : non observer

Ingestion: non observer

Sensibilisation : une sensibilisation par contact cutané

Réactions allergiques:

Réaction allergique aux méthacrylates possible après exposition chronique.

Informations complémentaires:

Les réactions allergiques aux méthacrylates après l'exposition à long terme sont possibles. Lorsqu'ils sont utilisés et manipulés conformément aux spécifications, le produit n'a pas d'effets nocifs.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information générale : Eviter le transfert dans l'environnement.

Indice de pollution de l'eau : WGK = 1

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

De petites quantités peuvent être éliminées avec les ordures ménagères.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



QUICKCEM

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non soumis à la réglementation des transports

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositif médical de classe IIa selon la directive CE 93/42/CEE.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.